

DICRIM

Document

d'Information

Communal sur les

Risques Majeurs



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Quels sont les risques prévisibles majeurs du territoire ?

Alerte et vigilance

Risque tempête - submersion marine

Risque tempête – vent

Risque Canicule et chaleur extrême

Risque grand froid

Risque transport de matières dangereuses par voie routière

Risque pollution marine

Risque sanitaire

Risque sismique

Récapitulatif des conduites à tenir

Contacts utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Chaque territoire est exposé à différents risques : climatiques, géologiques, technologiques ...

Un risque majeur c'est la possibilité que se produise un événement d'origine naturelle ou humaine, sur un territoire avec des enjeux humains, économiques et environnementaux et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.

Un risque majeur se caractérise également par sa faible fréquence et donc une réactivité moindre de la part de la population.

Ce document, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour vocation de permettre aux citoyens d'identifier les risques auxquels ils peuvent être exposés sur le territoire sur lequel ils vivent, les dommages qui pourraient être occasionnés et de s'informer sur les procédures de vigilance et d'alerte et sur les bonnes conduites à adopter en cas d'alerte.

Quels sont les risques majeurs prévisibles du territoire Plouhinecois ?

Le territoire de la commune de Plouhinec est exposé à un certain nombre de risques majeurs. Certains d'entre eux constituent des menaces plus fortes que d'autres, auxquelles il convient de se préparer. Pour notre territoire, les risques identifiés sont les suivants :

Tempête - submersion marine

Tempête – vent

Canicule et chaleur extrême

Grand froid

Transport de matières dangereuses par voie routière

Pollution marine

Sanitaire

Sismique



Alerte et vigilance

L'alerte

L'objectif de l'alerte est d'avertir une population qui serait exposée ou susceptible d'être exposée aux conséquences d'un événement grave.

Un certain nombre de dispositifs d'alerte sont mis en place notamment le Signal national d'alerte émis par la sirène.

Le Signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante-et-une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice.

Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante-et une secondes seulement.

En situation de crise, il est possible que le réseau téléphonique ou les connexions internet ne fonctionnent plus.

La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de résister. Les antennes de radio France sont les stations de référence pour obtenir des informations quant à la nature et l'évolution de la crise.

A Plouhinec, il s'agit de **France Bleu Breizh Izel sur la fréquence 98,7 FM**

Bons gestes à adopter immédiatement

- Se mettre en sécurité
- S'informer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

Plus d'informations sur <https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC>

La vigilance météorologique

Un dispositif d'avertissement sur les dangers météorologiques est mis en place depuis octobre 2001 par Météo-France.

Cette vigilance est conçue pour informer la population en cas de phénomènes météorologiques dangereux dans les 24 heures à venir, attirer l'attention sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et faire connaître les précautions pour se protéger.

QUATRE NIVEAUX DE VIGILANCE :

La carte de vigilance signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur. En cas de vigilance pour vagues-submersion, le littoral des départements côtiers concernés est également coloré.

ROUGE une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. vent fort, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

VERTE pas de vigilance particulière.

L'information de vigilance est consultable en permanence sur le site internet

<https://vigilance.meteofrance.fr> et le site internet **<https://meteofrance.com>**.

Elle est également disponible sur l'application mobile de Météo-France et sur le compte Twitter **@VigiMeteoFrance**.

Tempête- Risque de submersion

Le territoire de la commune suit sur son linéaire littoral, une partie de la baie d'Audierne, qui est particulièrement exposé aux risques de submersion marine.

Ce phénomène peut se produire lors de fortes tempêtes, associées avec des coefficients de marée élevés.

Malmenées, les protections naturelles (les dunes des plages par exemple) ou artificielles peuvent céder et conduire à une submersion de zones situées en dessous du niveau de la mer ou située à une faible altitude.

Bons gestes :

- Se réfugier en hauteur
- Ne pas se déplacer (N'allez pas chercher vos enfants à l'école)
- Couper l'électricité ou le gaz
- Évacuer uniquement après avoir reçu la consigne par des services de secours
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services d'urgence
- S'informer en écoutant les radios locales

Plus d'informations : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/lesinondations-par-submersion-marine>

Vent - Risque de tempête

La commune de Plouhinec, à la pointe du Finistère, est particulièrement exposée au risque tempête et donc de subir des vents violents.

Un vent est estimé violent, donc dangereux, lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est.

L'appellation « tempête » est réservée aux vents atteignant 89 km/h. Les dégâts varient selon la nature du phénomène, la force du vent mais aussi sa direction.

Bons gestes :

- Mettre à l'abri les objets pouvant être emportés par le vent.
- Fermer les portes et les volets
- Éviter de se déplacer
- Se mettre à l'abri dans des bâtiments « en dur »
- S'abriter dans un local ne comportant ni portes ni fenêtres donnant sur l'extérieur
- S'informer en écoutant les radios locales

Conseil : entretenez régulièrement votre jardin par l'élagage des arbres

Plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/risques/tempete>

Risque canicule - Chaleur extrême

La Bretagne bénéficie d'un climat océanique tempéré, mais notre région peut être exceptionnellement confrontée à des températures extrêmes.

La canicule se caractérise par des températures très chaudes, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.

Bons gestes :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, rester dans un endroit frais
- Mouiller régulièrement son corps
- Boire régulièrement, manger en quantités suffisantes, ne pas boire d'alcool
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérer la nuit
- Être attentif avec les enfants et les personnes âgées

Les personnes fragiles, isolées peuvent se faire recenser auprès de la mairie de Fouesnant.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro national d'information est mis à disposition du public : 0 800 06 66 66

Plus d'informations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Risque Grand Froid

Il peut arriver que les températures descendent et demeurent inférieures aux normales de saison.

Si cela dure plus de deux jours, il s'agit d'une période grand froid, accompagnée ou non de neige et de verglas.

Bons gestes :

- Chauffer son logement en s'assurant de sa bonne ventilation
- Couvrir particulièrement les parties du corps qui perdent de la chaleur
- Se nourrir convenablement, ne pas boire d'alcool
- Limiter les efforts physiques
- Être attentif avec les enfants et les personnes âgées

Plus d'informations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>

Risque transport de matières dangereuses

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriel, nucléaire, biologique...).

Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement. Plouhinec est concernée par le transport de ces matières par camions notamment sur les routes départementales qui traversent la commune. Les principaux dangers sont une explosion, un incendie ou une contamination de l'air.

Bons gestes :

- Rentrer rapidement dans un bâtiment proche
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services d'urgence
- En cas de confinement, respectez les consignes : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation, évitez toute flamme ou étincelle.
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- Ecoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.
- Si l'ordre d'évacuer est donné, rassemblez vos affaires indispensables : papiers, argent liquide, médicaments. Coupez le gaz et l'électricité.
- Suivez strictement les consignes données par les services de secours.

<https://www.gouvernement.fr/risques/risques-technologiques>

<https://www.gouvernement.fr/risques/transport-de-matieres-dangereuses>

Risque de pollution marine

Les côtes de Plouhinec sont exposées au risque de pollution marine, cela a déjà été le cas par le passé (l'Amoco Cadiz et l'Erika ont particulièrement marqué les esprits). Mais cette pollution marine peut se caractériser sous d'autres formes.

Régulièrement des déchets sont déposés sur les plages, des déchets plastiques très souvent, mais aussi parfois des substances chimiques peuvent également être apportées par les marées et les tempêtes.

Bons gestes :

- Prévenir la mairie en cas de constat d'une pollution, en donnant le maximum de renseignements sur la situation et l'aspect de la pollution
- Ne pas s'approcher ni toucher le produit
- Ne pas fumer à proximité

Plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar>

Risque sanitaire

Un risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale telle que la covid-19, ou encore pollution de l'air...).

Bons gestes :

- En cas de risque infectieux : lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique
- Respecter les gestes barrières (port du masque, respect de la distanciation)
- Évitez les contacts avec les personnes malades
- S'informer et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics
- En cas d'épisode de pollution : réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, si des symptômes liés à la pollution sont ressentis. En cas de gêne inhabituelle prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien

Plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/risques/risques-sanitaires>

Risque sismique

Le risque sismique en Bretagne est faible. Elle est d'ailleurs classée en zone d'aléa 2, faible. Ce zonage découpe le territoire français en 5 zones de sismicité (très faible, faible, modérée, moyenne, forte).

Bons gestes :

- S'éloigner des fenêtres
- Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse, ou sous des meubles solides
- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous tout ce qui peut s'effondrer...
- Ne pas se déplacer

Plus d'informations : <https://www.georisques.gouv.fr>

Récapitulatif des conduites à tenir

- S'informer en écoutant les radios locales
- Suivre les consignes données par les services de secours
- Ne pas se mettre en danger
- Se protéger, protéger les siens
- Ne pas encombrer les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- De manière générale, porter une attention particulière aux personnes âgées, isolées ou fragiles

Contacts utiles

Mairie de Plouhinec – Rue du Général de Gaulle

29780 PLOUHINEC – 02 98 70 87 33 www.plouhinec.bzh

Application communale (Apple et Android) : Citykomi

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

Préfecture du Finistère : 02 98 76 29 29

www.finistere.gouv.fr et les réseaux sociaux

Météo France : 3250

www.meteofrance.com

France Bleu Breizh Izel : 98.7 FM

Plus d'informations sur :

www.georisques.gouv.fr

<https://www.gouvernement.fr/risques>

Mairie de Plouhinec
Rue du Général de Gaulles
29780 PLOUHINEC
02 98 70 87 33
mairie@plouhinec.bzh



Version de juin 2026